

# SÉANCE DÉPARTEMENTALE

**Vendredi 21 novembre 2025**

# SOMMAIRE

## PATRIMOINE CULTUREL

- L'Intelligence Artificielle au service du patrimoine archivistique yvelinois
- Un partage d'expertises pour renforcer les liens Yvelines-Armées

## ACCUEIL DES USAGERS ET SOLIDARITÉS

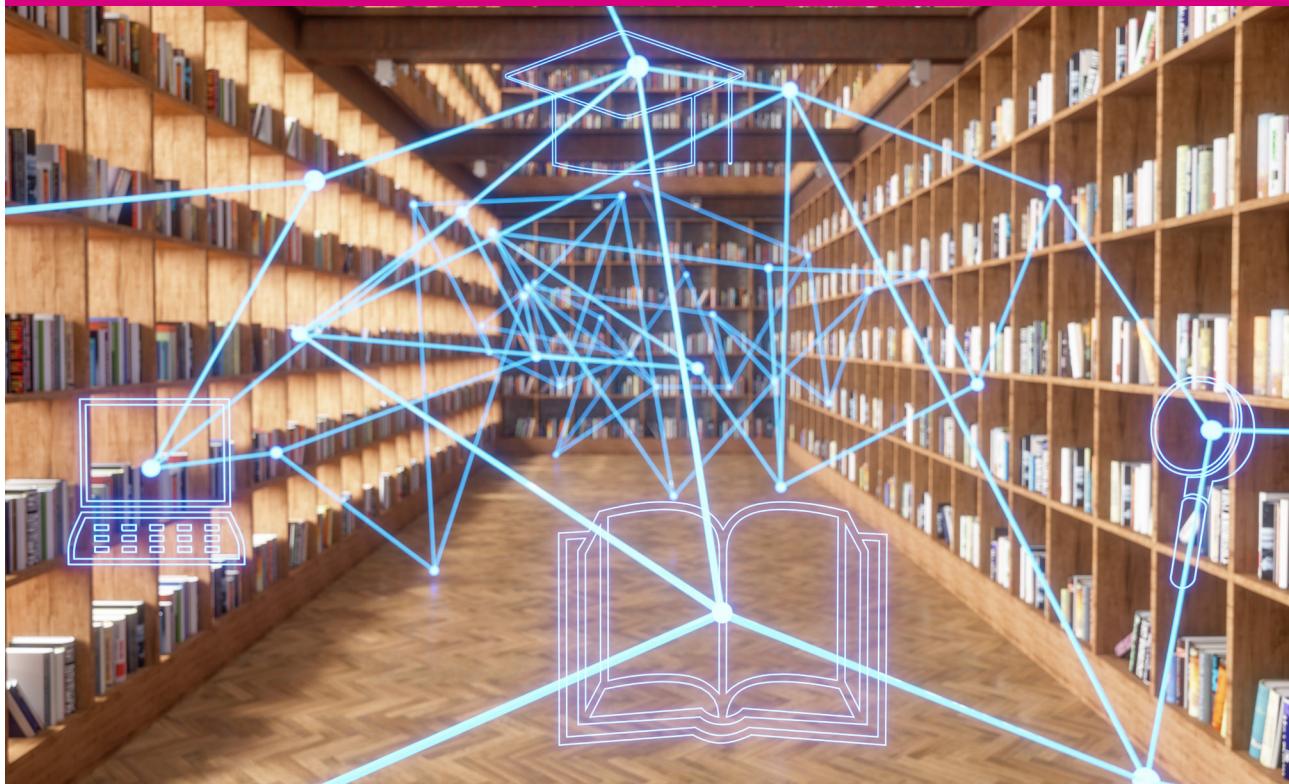
- Schéma départemental des services aux familles et à l'animation de la vie sociale

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Renforcement du partenariat entre le Département et l'Éducation Nationale pour le suivi de la santé des enfants en maternelle

## MOBILITÉ DURABLE

- Seine et Yvelines Voirie : pour une gestion performante du réseau routier



Le recours à l'intelligence artificielle permettra d'entraîner les algorithmes et d'accroître leurs performances tout en facilitant le travail d'analyse des chercheurs. © iStock

## PATRIMOINE CULTUREL

### L'Intelligence Artificielle au service du patrimoine archivistique yvelinois

**La signature d'un partenariat entre le Département des Yvelines et l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et l'université de Paris-Saclay (UPSAclay) va permettre aux chercheurs et aux étudiants d'analyser 7 000 pages d'archives grâce à l'IA. Une méthode qui entend accélérer la recherche et la valorisation du patrimoine archivistique des Yvelines.**

Ce partenariat en matière de recherche appliquée à l'intelligence artificielle porte sur des archives des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Durant trois ans, des recherches seront menées sur les bibliothèques de l'Ancien Régime, fonds d'archives d'une rare richesse, conservées aux Archives départementales des Yvelines composant un ensemble de 7 000 pages. Par le biais de ce partenariat, le Département permet une réelle accélération de la recherche et de la valorisation de son patrimoine archivistique tout en développant des enseignements de haute expertise auprès d'étudiants et des compétences de pointe en sciences sociales.

#### MIEUX COMPRENDRE LE PASSÉ AVEC LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Ce projet de recherche permettra d'appliquer sur ce corpus des traitements numériques via l'intelligence artificielle. Cette approche se mettra au service des chercheurs en matière de fouilles de données

(sémantisation, indexation) desquelles résulteront des analyses expertes permettant de mieux appréhender cette période de l'histoire (marqueurs sociologiques, de genre, spirituels ou toute tendance culturelle et sociale susceptible de marquer ces époques).

L'intérêt de ce projet porte aussi sur la consolidation de la lecture et l'indexation automatisées d'écritures manuscrites anciennes. L'étude de ces 7 000 pages entraînera les algorithmes d'intelligence artificielle spécifiques à l'écrit et augmentera ainsi leurs performances tout en facilitant le travail d'analyse des chercheurs. Un point d'intérêt certain tant pour les Archives que pour l'administration départementale.

Ce sont l'UVSQ et l'UPSAclay qui vont mener à bien ce partenariat. Le Département des Yvelines, par le biais de la direction de ses Archives départementales, met à disposition les ressources archivistiques nécessaires, contribue au pilotage technique des numérisations et participe au développement et à la validation des corpus d'entraînement des algorithmes d'intelligence artificielle.

À son terme (2028/2029), les recherches donneront lieu à des publications et à une valorisation de plus grande envergure.



Cette convention garantira le bon traitement des archives et le partage de compétences et d'expertises entre les deux institutions. ©CD78

## Un partage d'expertises pour renforcer les liens Yvelines-Armées

**Une convention de partenariat scientifique et culturel entre les Archives départementales des Yvelines et l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense a été adoptée. Elle consolide la connaissance mémorielle et historique du territoire et entretient le lien Nation-Armées ancré dans les Yvelines.**

Le Conseil départemental et l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD), grâce à cette convention, renforcent leurs liens déjà forts. Ce partenariat s'inscrit justement dans le développement d'expertises partagées inscrites dans la convention cadre de partenariat 2025/2028.

### UNE MEILLEURE COOPÉRATION POUR PRÉSERVER LA RICHESSE DE CES ARCHIVES

L'expertise des deux institutions se décline d'une part par du partage de connaissance entre personnels des métiers des archives et d'autre part par la mise en place d'actions éducatives. Cette convention de partenariat scientifique et culturel permettra une meilleure maîtrise de ce matériau patrimonial sensible, en particulier en matière de conservation, de traitement des documents, et leur mise à disposition.

L'appréciation des événements historiques au travers de l'image, en particulier la photographie et le film, permet de donner une profondeur dans la connaissance des faits qui tissent notre histoire et participe pleinement à renforcer le lien entre le territoire des Yvelines et les Armées. C'est cette mission que veulent remplir les deux parties.

Pour rappel, l'ECPAD a pour vocation de produire, conserver et diffuser le patrimoine photographique et audiovisuel du ministère des Armées et ce, depuis la première Guerre mondiale (1915). Les Archives départementales des Yvelines, elles, conservent de nombreux fonds d'archives photographiques de la fin du XIXe siècle à nos jours, donnant à voir de nombreux aspects patrimoniaux, artistiques ou sociaux sur le territoire des Yvelines.



© iStock

## ACCUEIL DES USAGERS ET SOLIDARITÉS

### Schéma départemental des services aux familles et à l'animation de la vie sociale

**Aider les familles et protéger les enfants sont deux missions essentielles assurées par le Département. Il s'implique par exemple au quotidien dans le développement des modes d'accueil de la petite enfance. Il assure également un rôle de prévention auprès des familles qui rencontrent des difficultés.**

Les différentes mutations en cours, notamment l'augmentation des familles monoparentales (16,1% des familles dans les Yvelines, 15 000 de plus en dix ans) poussent les familles à être de plus en plus en demande d'espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche.

En réponse à cette attente, l'animation de la vie sociale s'appuie sur des structures de proximité (par exemple les Centres sociaux ou les Espaces de Vie Sociale).. Ils visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux tels que l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

#### DES ACTIONS CONCRÈTES POUR AGIR AU QUOTIDIEN

Le comité départemental des services aux familles (CDSF) institué dans le Département des Yvelines le 18 novembre 2022, est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.

Il est présidé par le préfet des Yvelines, Frédéric Rose, et Pierre Bédier, président du Département, en est l'un des vice-présidents.

Ce CDSF élabore et pilote le schéma départemental pluriannuel des services aux familles (SDSF). Sa vocation est de répondre aux besoins des familles yvelinoises : leur permettre de faire garder leurs enfants pendant leurs démarches d'insertion professionnelle, donner la possibilité de se former au numérique, déployer des moyens éducatifs supplémentaires dans les quartiers populaires, accompagner les familles qui

ont des enfants en situation de handicap grâce à la création d'un centre de ressources et d'orientation pour les aidants...

L'Assemblée du 21 novembre 2025 approuve la signature du Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale, outil de planification du CDSF, pour la période 2026-2031.

Les services de la Direction générale adjointe à la Solidarité interviennent sur la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles et de l'animation à la vie sociale. En complémentarité avec le Département, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), France travail, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la fédération des centres sociaux, ainsi que plusieurs associations coopèrent à la mise en œuvre de ce schéma qui comporte notamment :

- Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et de formation initiale et continue des professionnels.
- Un plan départemental d'actions organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Le schéma est élargi aux thématiques enfance jeunesse, animation de la vie sociale et l'accès aux droits et inclusion numérique. Pour chaque action, le plan fixe les objectifs et le niveau de résultat attendus. Le comité veille à la cohérence des actions conduites par les membres avec les objectifs de ce plan.

## 32 908 PLACES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DANS LES YVELINES

Dans les Yvelines, l'offre d'accueil du jeune enfant se distingue par un taux de couverture d'accueil de la petite l'enfance de 60%, un point en dessous de la moyenne nationale et six points au-dessus de la moyenne régionale. Ce taux reste stable et représente 32 908 places d'accueil en 2022.

## ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le secteur de la petite enfance est confronté à plusieurs défis : des inégalités d'accès aux modes d'accueil, une qualité de prise en charge variable et une pénurie de professionnels qualifiés. Pour répondre à ces enjeux, le déploiement du Service public de la petite enfance (SPPE), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour le jeune enfant et une meilleure accessibilité. Cette ambition répond à des enjeux majeurs - éducatifs, sociaux et familiaux - en favorisant le développement de l'enfant, en réduisant les inégalités sociales et territoriales, en facilitant la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.

Faire confiance aux familles, s'appuyer sur la proximité territoriale, permettre un accès équitable et apporter une réponse rapide, accessible et réaliste, telles sont les ambitions que nous défendons dans ce nouveau Schéma, pour plus d'efficacité.



© CD78

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE

### Renforcement du partenariat entre le Département et l'Éducation Nationale pour le suivi de la santé des enfants en maternelle.

**Le Département et l'Éducation Nationale renforcent leur collaboration pour améliorer le suivi de la santé des jeunes élèves. Ce partenariat vise à favoriser un repérage plus précoce des potentiels troubles et un accompagnement mieux coordonné des enfants et de leurs familles, dans le respect de la protection des données.**

Chaque année, plus de 95 % des enfants scolarisés en moyenne section bénéficient d'un bilan de santé complet réalisé par les professionnels du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Ces bilans constituent un outil majeur de prévention, permettant de repérer d'éventuels troubles sensoriels, psycho-affectifs, staturo-pondéraux ou du neurodéveloppement.

Depuis 2024, ce dispositif s'est enrichi de consultations ciblées pour les enfants de petite section, adressés par les enseignants sur la base d'un outil de repérage standardisé des troubles du langage ou du comportement. Cette démarche vient renforcer la prévention précoce et l'accompagnement des familles.

Au-delà, les équipes de PMI assurent un suivi des enfants identifiés lors du bilan de moyenne section, en veillant à la bonne mise en œuvre des préconisations formulées. Ce suivi continu, en lien étroit avec les familles, contribue à garantir une prise en charge adaptée.

#### UN PARTAGE SÉCURISÉ DES DONNÉES

L'organisation des visites, bilans et suivis est définie par la PMI et les autorités académiques, et repose sur la circulation des dossiers médicaux nécessaires à la prise en charge des enfants. En 2023, l'Éducation Nationale a déployé ONDE, un outil numérique partagé par les mairies, les écoles, les inspections de circonscription et les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Cette plateforme permet d'automatiser le traitement des données administratives des élèves.

Pour faciliter la réalisation des bilans de santé, le Département et l'Éducation Nationale ont établi un accord permettant à la PMI d'être destinataire de données numériques relatives à l'identité et à la scolarité des élèves des écoles publiques et privées sous contrat. Une extraction annuelle sera réalisée en amont de chaque campagne de repérage.

De son côté, la PMI transmettra de manière sécurisée, en fin d'année scolaire, les bilans de santé des enfants suivis, pour permettre aux services académiques et aux équipes éducatives de disposer d'informations actualisées, pour accompagner les élèves. Cette nouvelle convention entre le Département et l'Éducation Nationale a pour objet de définir les modalités de transmission de données entre la PMI et les services départementaux de l'Education Nationale, conformément au règlement sur la protection des données.



© CD78

## MOBILITÉ DURABLE

### Seine et Yvelines Voirie : pour une gestion performante du réseau routier

**Pour un entretien durable du réseau routier, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine renforcent leur coopération dans le cadre du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Voirie. Cette nouvelle organisation, dotée de moyens consolidés dès 2026, permettra d'offrir aux communes, notamment rurales, une gamme de services tarifés fondée sur les coûts réels.**

La mise en œuvre de la stratégie routière départementale requiert des moyens financiers importants pour maintenir les infrastructures existantes et investir dans des projets adaptés aux évolutions de mobilité des Yvelinois. Aujourd'hui, le Département maintient un haut niveau d'exigence en la matière, sans compensation de l'État.

Ainsi, dans une logique de mutualisation, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont uni leurs moyens d'entretien et d'exploitation du réseau routier. Après près de sept ans de fonctionnement sous l'Établissement Public Interdépartemental (EPI), cette coopération se poursuit depuis janvier 2025 avec la création du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Seine et Yvelines Voirie (SYV).

Dès 2026, l'ensemble des moyens mis à disposition sera valorisé dans le budget du SYV, avec une contribution

du Département de plus de 8,6 M€, sous réserve du vote du budget primitif. Cela permettra au syndicat de proposer aux communes – en particulier rurales – une offre tarifée de services fondée sur les coûts réels et déployée progressivement dès 2026.

#### UN DISPOSITIF D'APPUI AUX COMMUNES DÈS 2026

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un dispositif sous la forme d'une régie permettra aux communes et intercommunalités adhérentes de solliciter, sur devis, les expertises et services du SYV pour leurs voies communales, intercommunales ou départementales en agglomération. Elle s'adresse principalement à des collectivités ne pouvant, pour des raisons techniques ou financières, maintenir en état leur réseau routier.

Le lancement se fera progressivement sur les campagnes programmées (viabilité hivernale, fauchage, réparations de chaussée) et l'accès aux marchés de fourniture. La grille tarifaire garantira un juste prix pour les collectivités. À terme, le SYV pourra également intervenir en ingénierie, conduite de travaux, entretien et fourniture.

# dossier de presse

**Éric DELAFOY**  
Directeur communication & marque

06 07 11 84 52  
edelafay@yvelines.fr

-  [yvelines.fr](http://yvelines.fr)
-  [Yvelines.78](http://Yvelines.78)
-  [Les\\_Yvelines](http://Les_Yvelines)
-  [Conseil Départemental des Yvelines](http://Conseil_Départemental_des_Yvelines)
-  [Département des Yvelines](http://Département_des_Yvelines)



**Yvelines**  
Le Département